



Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif 2018 de la Région Centre-Val de Loire

Conformément à l'article L. 4313-1 du Code général des collectivités territoriales

Le budget de la Région Centre-Val de Loire comprend des dépenses (charges de fonctionnement, dépenses d'intervention sur les politiques régionales, remboursements liés à la dette) ainsi que des recettes (fiscalité directe et indirecte, dotations de l'Etat, fonds européens, autres recettes). Il est élaboré puis exécuté dans le cadre d'une procédure annuelle jalonnée par les étapes suivantes :



16 novembre 2017 : Débat d'orientations budgétaires 2018

Le débat sur les orientations générales du budget se déroule dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget. Il fait l'objet d'un vote de l'assemblée plénière régionale.



21 décembre 2017 : Budget primitif 2018

Le budget est voté par l'Assemblée plénière régionale après avis du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER).



Juin 2018 : Budget supplémentaire (décision modificative n°1)

Des modifications sont susceptibles d'être apportées au budget en adoptant un budget supplémentaire sur la base du résultat de l'exercice précédent (juin) ou une décision modificative (octobre).



Juin 2019 : Compte administratif

Le compte administratif rend compte de l'exécution du budget. Il est adopté au moment du vote du budget supplémentaire de l'exercice budgétaire en cours.

Le budget primitif 2018 de la Région Centre-Val de Loire traduit en termes budgétaires de profondes mutations dans l'étendue de ses propres compétences.

Ainsi, après le transfert progressif des compétences en matière de transport scolaire et interurbain au cours de l'exercice 2017, l'année 2018 correspond au premier budget de plein exercice de la compétence transférée des Départements aux Régions consécutivement à la loi portant nouvelle organisation du territoire de la République (NOTRe). De même, et à compter du 1^{er} janvier 2018, la Région Centre-Val de Loire exercera la gouvernance des trains d'équilibre du territoire (TET) des lignes Paris-Orléans-Tours, Paris-Bourges-Montluçon et Paris-Montargis-Nevers.

Malgré la promesse de l'Etat de maintenir le niveau des concours aux collectivités territoriales,

les ressources de la Région Centre-Val de Loire sont amputées des crédits du fonds de soutien transitoire en faveur du développement économique (16,5 M€) sous l'effet de sa suppression par la loi de finances pour 2018. Le financement de la strate régionale par le biais de ressources fiscales sera renforcé à compter du 1^{er} janvier 2018 en raison du remplacement de la dotation globale de fonctionnement – dont le montant est figé – par une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) plutôt dynamique.



Le budget 2018 de la Région Centre-Val de Loire est en hausse de 11 % par rapport au budget 2017 suite aux nouveaux transferts de compétences. Il **s'élève à 1,4 Md€** (hors réaménagement de la dette). Il comprend :

- 968 M€ en section de fonctionnement ;
- 463 M€ en section d'investissement.



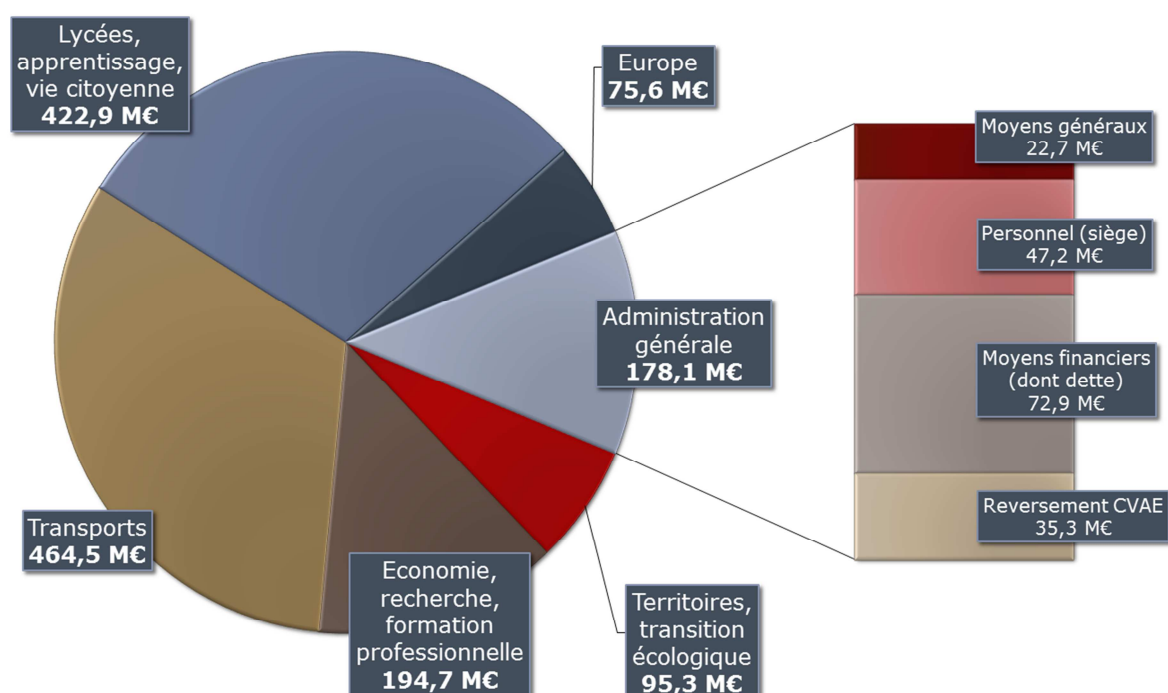
Toutes sections confondues et grâce à une plus grande optimisation des ressources, **près de 87,6 % du budget de la Région Centre-Val de Loire est consacré aux interventions régionales.**

En matière de transports et de mobilité, le plein exercice des compétences transports scolaire et interurbain ainsi que la prise en charge par la Région de la gouvernance des trois lignes de TET à compter du 1^{er} janvier 2018 modifient la répartition des crédits par politique publique régionale. Ainsi, près de 45,2 M€ seront consacrés dès cet exercice à l'acquisition de nouveaux matériels.

En 2018, les interventions régionales qui s'élèvent à près de 1,25 Md€ en Région Centre-Val de Loire se répartissent de la manière suivante :

Dépenses du budget primitif 2018 | 1,4 Md€*

toutes sections confondues, hors réaménagement de la dette



* Les dépenses de personnel des agents des lycées figurent dans le poste « Lycées, apprentissage, vie citoyenne ». Le reversement du produit de la CVAE renvoie à la situation des Départements pour lesquels le produit fiscal transféré est supérieur aux charges transférées en matière de transports scolaire et interurbain.

Le budget 2018 de la Région Centre-Val de Loire s'articule autour :

De dépenses courantes contenues et optimisées pour dégager des moyens au service de l'investissement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 968 M€. Elles progressent de + 9 % par rapport au budget primitif 2017 sous l'effet du plein exercice des compétences transports scolaire et interurbain ainsi que la prise en charge par la Région de la gouvernance des trois lignes de TET. A même périmètre, la progression n'est que de + 0,3 %.

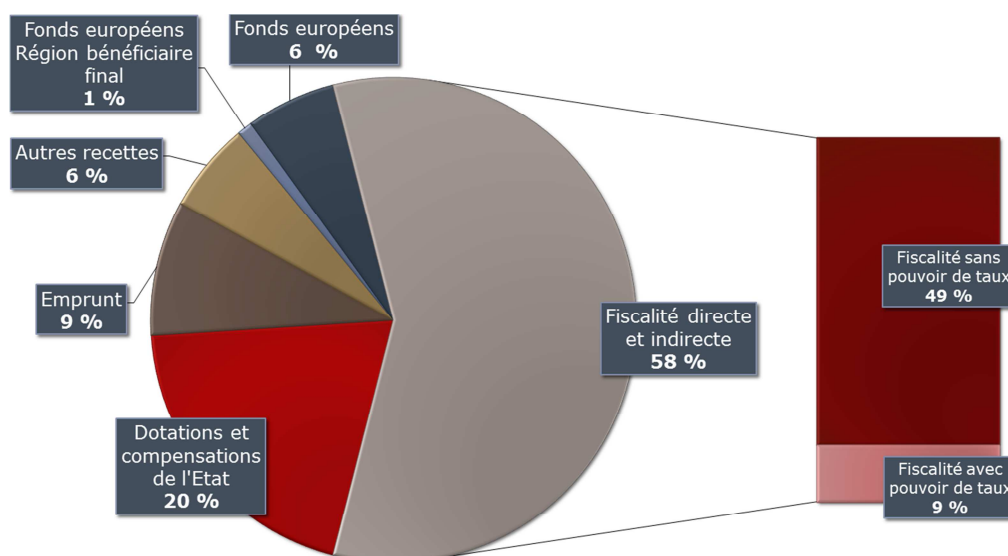
L'effort d'investissement en faveur du territoire régional est en hausse de 16 % par rapport au budget primitif 2017 (contre + 7,7 % au BP 2017). Ainsi, le niveau de l'investissement régional s'élève à 406 M€ pour l'année 2018 (hors remboursement de la dette en capital).

D'une modification de la répartition des ressources régionales au profit de ressources fiscales plus dynamiques :

Toutes sections confondues, hors réaménagement de la dette, **les ressources régionales progressent de 138 M€** par rapport au budget primitif 2017 (+ 11 %) en raison de l'élargissement des compétences de la Région en matière de transports et de mobilité (+ 88,5 M€), du dynamisme anticipé du produit de la CVAE (+ 16 M€) et de la progression des ressources issues des fonds européens (+ 16 M€). Avec le remplacement de la dotation globale de fonctionnement par une fraction de la TVA pour un montant de 185 M€, **le produit de la fiscalité directe et indirecte représente désormais 58 % de l'ensemble des ressources régionales** (+ 10 points). Cette mutation, associée à la suppression du fonds de soutien transitoire pour le développement économique (16,5 M€), quoique compensée par les participations de l'Etat dans le cadre du transfert des TET (80 M€ toutes sections confondues), fait reculer la part des dotations de l'Etat de près de 14 points (20 %).

Budget primitif 2018 | Répartition des ressources

toutes sections confondues, hors réaménagement de la dette



Signe d'une gestion financière maîtrisée, le budget primitif 2018 s'inscrit dans le cadre des objectifs financiers – plus performants que la moyenne des Régions – dont s'est dotée la Région Centre-Val de Loire pour le mandat 2016-2021 :



Objectif : un taux d'épargne brute supérieur à 15 %

Budget primitif 2018 : **17,3 %**



Objectif : un taux d'autofinancement supérieur à 35 %

Budget primitif 2018 : **35,9 %**



Objectif : une capacité de désendettement inférieure à 5 ans

Budget primitif 2018 : **3,37 années**



Une gestion de dette optimisée tant sur le long terme que sur la trésorerie

Au 1^{er} Janvier 2018, **la dette réglementaire** devrait représenter – si la mobilisation de l'emprunt est égale au montant voté au titre de l'exercice 2017 – **un encours de 750,0 M€** dont 24,3 M€ au titre du Contrat de Performance Energétique. Cette dette long terme est composée de conventions non risquées ce qui permettra à la Région de bénéficier, en début d'année 2018, d'un **taux moyen en deçà de 1,39 %**. Compte tenu de ce taux performant, l'inscription budgétaire 2018 intègre notamment une charge d'intérêts représentant 0,7 % du budget régional contre 0,8% en 2017.

L'optimisation constante de cet encours se poursuivra, sur 2018, avec la mobilisation de la **convention signée avec la Banque Européenne d'Investissement permettant une indexation des emprunts aux meilleures conditions du marché.**

Sur le volet trésorerie, à l'instar de 2017 et compte tenu des conditions financières encore actuellement très attractives, **la Région utilisera prioritairement son programme de billets de trésorerie** dans une logique d'économie de frais financiers.

DONNEES GENERALES / CHIFFRES REPERES

1 ^{er} septembre	Mise en œuvre de la CARTE JEUNES
360°	Elaboration en 2018 du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), pour une Région à 360° .
1.85 M€	En faveur de la mobilité des lycéens (Trans'Europe, Erasmus)
500	500^{ème} anniversaire en 2019 de la RENAISSANCE en Centre-Val de Loire (1 ^{ère} pierre du château de Chambord et mort de Léonard de Vinci). L'occasion pour notre Région de célébrer cet événement avec une mobilisation dès 2018.
400 M€ sur 1 génération	Les contrats de solidarité avec les territoires sont maintenus au même niveau. La durée des contrats de solidarités territoriales passe de 5 à 6 ans pour s'adapter au rythme de consommation des territoires régionaux.
64 M€	Consacrés au développement de l'économie régionale. (industrie, jeunes pousses, agriculture, PME/TPE, entreprises de l'ESS, CAP'Asso, outils financiers de développement)
4	Le nombre de Pôles de Compétitivité soutenus par la Région
1 ^{er} janvier 2018	Prise de la responsabilité pour les Trains d'Equilibre du Territoire TET (Paris-Orléans, Tours et Bourges)
2020	Arrivée des 1ers Trains à haut niveau de service Regio2N Prémium sur les lignes TET
38%	Part du budget régional consacré aux transports en communs (TER, TET, transports scolaires et inter-urbains, soutien aux aéroports régionaux)
10 M€	En faveur du Fonds RéActif Emploi Formation
11 000	Places de formations pour les demandeurs d'emploi de notre Région
308 M€	Somme consacrée en 2018 à l'éducation et à l'enseignement supérieur dans notre Région (lycées, apprentissage, formations sanitaires et sociales et enseignement supérieur)
70 000	Nombre d'étudiants souhaité sur le territoire régional à l'horizon 2020
125	Santé – Lutte contre la désertification médicale : Nombre de structures d'exercice regroupé et coordonné sur le territoire que la Région souhaite atteindre
=	Stabilité du budget consacré à la culture en Région
6	Le nombre de formations délocalisées d'aide-soignant
27 M€	Pour le développement de la recherche en région
40	Le nombre de ligues sportives soutenues par la Région